

## Importance de déNONcer!

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « **NON** » à une situation inacceptable.

« **Stooler** » c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

## Confidentialité!

Les intervenants prennent toutes les précautions nécessaires pour que le traitement du signalement demeure confidentiel.

## Ressources!

[www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/aide-et-soutien/intimidation-et-violence-a-lecole/](http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/aide-et-soutien/intimidation-et-violence-a-lecole/)

### Jeunes

Tel-jeunes : 1-800-263-2266  
[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868  
[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

### Parents

Ligne Parents : 1-800-361-5085  
[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)  
[www.habilomedias.ca/pour-parents](http://www.habilomedias.ca/pour-parents)  
[www.cyberaide.ca](http://www.cyberaide.ca)

## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

## Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir!

## École Marguerite-Bourgeoys



## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence



3 rue Sts-Anne  
Pointe-Claire  
H9S 4P6  
514-855-4239

Pour la version intégrale du plan de lutte :  
<https://epmb.ecoleouestmtl.com/>

## Mot de la direction

Chers parents,

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Teinté des valeurs de persévérance, de respect, de bienveillance, d'estime de soi et d'épanouissement personnel, notre plan de lutte fait état de nos objectifs annuels et des actions qui en découlent.

Nous croyons que le travail amorcé en collaboration avec les membres de l'école nous permettra de poser des actions planifiées en terme de prévention et d'agir en concertation.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que votre enfant s'épanouisse dans un climat sain et sécuritaire.

**Johanne Landry**  
direction

### Actions prioritaires

#### Actions mises en place 2020-2021 :

- Travail continu du comité code de vie et travail au niveau de l'école sur la règle: « Je me comporte de façon sécuritaire dans mon intérêt et celui des autres » en lien avec la valeur du respect;
- Formation de l'ensemble des membres du personnel à la méthode d'intervention: Intervention 100%: comment intervenir lorsque nous sommes témoins de violence verbale;
- Communications régulières aux parents en lien avec les activités et les actions mises en place lors de l'éducation au code de vie;
- Rencontre avec les chauffeurs d'autobus pour leur présenter le code de vie de l'école;
- Implication régulière de l'équipe du service de garde dans la mise en place des actions pour favoriser une cohérence dans les interventions;

#### Actions prévues pour 2021-2022 :

- Poursuite de l'implantation du code de vie et enseignement des comportements attendus aux élèves ;
- Poursuite de l'animation du programme vers le Pacifique pour l'ensemble de l'école;
- Poursuite des activités de prévention sur l'intimidation;
- Animation d'ateliers en classe pour les élèves de 4e, 5e et 6e année sur les thèmes de l'identité, du respect et la diversité : Ateliers « Caravane de la diversité » et « Démystifier l'homosexualité » de l'organisme GRIS-Montréal. Le contenu est en lien avec les valeurs du code de vie ainsi qu'avec les contenus essentiels prévus au programme d'éducation à la sexualité du Ministère.

### Personnes à contacter

Éducatrice spécialisée : 514-855-4236 poste 5830  
Psychoéducatrice: 514-855-4500 poste 723432  
Ou par courriel:  
[intimidation.ecolemb@csmb.qc.ca](mailto:intimidation.ecolemb@csmb.qc.ca)

### Actions à l'école

Lorsqu'un acte est constaté :

- Réagir et intervenir sur-le-champ.
- Rassurer l'élève victime et les témoins.
- Recueillir des informations, rencontrer individuellement les personnes impliquées.
- Rechercher des solutions en collaboration avec l'élève, les parents et les adultes de l'école.
- Établir les interventions à privilégier auprès des élèves victimes, témoins et auteurs d'agressions (suivi, mesures d'aide, plan de sécurité ou d'accompagnement, conséquences et sanctions). Déterminer les interventions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée.

### Parents : précieux partenaires!

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de l'école!

### Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant la personne responsable du dossier violence/intimidation.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.